



Liquidité de communauté

Par **Jo da**, le **17/11/2016** à **07:43**

Bonjour divorcé depuis 2014

La liquidation de communauté devrait être faite

Sachant que nous avons un compte commun qui a été partager et fermer

2 voitures qui ont été vendu (la sien ne 7000 et la mienne 2500 chacun à récupérer sa part)

1 prêt immo (pour un appart en location) que j avais contracter avant le mariage et dont je rembourse sur mon propre compte (le loyer ne remboursant pas totalement mon prêt)

1 prêt familiale que mon ex a toucher de sa mère (7000) mais dont je n ai découvert ça que lors de la procedure de divorce et dont je conteste l existence c est plus un don ou de l argent donner à mon ex et qui ai jamais aller dans le compte joint

Que pourrait il advenir? Merci d eclairer ma lanterne

Cordialement